

Ce centre de récupération permet de vous départir écologiquement de certains produits, matières et matériaux qui ne sont pas récupérés lors des collectes.



**ÉCOCENTRE CANDIAC**  
80, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec) J5R 3L8  
450 444-6126

[candiac.ca](http://candiac.ca)

## ACCÈS ET TARIFICATION

L'écocentre est un service exclusif aux résidents de la Ville de Candiac et seules les matières d'origine domestique sont acceptées.

Chaque résident de Candiac peut se départir gratuitement de 15 m<sup>3</sup> de matières par année\*. Une fois cette quantité atteinte, des frais de 33 \$/m<sup>3</sup> s'appliquent et sont payables par carte de crédit ou carte de débit.

*\* Les résidus domestiques dangereux (RDD), la peinture, les pneus et le matériel électronique sont acceptés gratuitement et ne sont pas inclus dans la quantité maximale par année.*

## FONCTIONNEMENT

**Les utilisateurs doivent :**

- Trier leurs matières au préalable afin de faciliter la visite et d'accélérer le processus à l'écocentre;
- Se présenter au comptoir d'accueil munis d'une pièce d'identité avec photo et d'une preuve de résidence valide (permis de conduire, compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, bail, etc.);
- Déposer leurs matières dans les conteneurs prévus à cet effet.

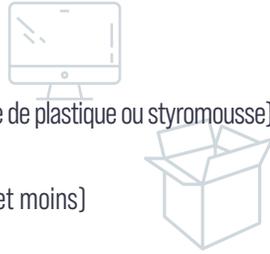
## RÈGLEMENTS

- Seuls les résidents de Candiac sont admis à l'écocentre.
- Les matières et les produits découlant d'activités commerciales ou industrielles sont interdits.
- Les usagers doivent respecter les exigences quant aux matières acceptées et refusées.
- Les véhicules admis à l'écocentre sont uniquement les automobiles ou camionnettes (y compris de type « pick-up »), les camions fourgons (camion « cube ») de moins de 6,8 m [22 pieds] de long et les véhicules articulés avec ou sans remorque, de moins de 7,3 m [24 pieds] de long.
- Il est interdit de fumer sur le site.
- Le moteur des véhicules doit être éteint lors du déchargement.
- Il est interdit de descendre dans les conteneurs.
- Les enfants et les animaux de compagnie doivent demeurer dans le véhicule.
- Les usagers doivent décharger eux-mêmes leurs matières, et ce, uniquement dans les conteneurs et enclos prévus à cet effet.
- Il est obligatoire de respecter la signalisation sur le site.
- Il est interdit en tout temps de laisser des matières à l'extérieur du site de l'écocentre.

# MATIÈRES ACCEPTÉES



- Appareils réfrigérants (contenant des halocarbures)
- Asphalte
- Bois
- Branches, sapins, bûches et souches
- Cartons (défaits, pliés et libre de toute matière de plastique ou styromousse)
- Encombrants non métalliques
- Matières granulaires (diamètre de 40 cm et moins)
- Métaux et ferrailles
- Matériel électronique
- Matières recyclables (ex. : papier, carton, plastique (sauf no 6))
- Pneus (sans les jantes)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)  
(ex. : bardeau d'asphalte, briques, ciment à joints et coulis, placoplâtre (gypse), portes et fenêtres, revêtement d'extérieur, toilettes, lavabos, bains, douches, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (RDD)  
(ex. : adhésifs, goudrons, époxy et décapants, aérosols, ballasts (sans BPC), batteries d'auto (acide/plomb), bouteilles de gaz comprimé (propane, uréthane, hélium, etc.), chlore et autres produits chimiques pour piscines, cylindres de mousse isolante, détecteurs de fumée, extincteurs, huiles à moteur usées, contenants vides et filtres, lampes fluorescentes (ampoules fluocompactes et néons), liquide de refroidissement et antigel, mercure (thermomètre), peintures (latex, alkyde, émail), pesticides, piles alcalines et nickel-cadmium d'AAA à D, piles rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou PB, produits d'entretien, produits nettoyants et débouches tuyaux, solvants (térébenthine, varsol, essence, carburant, diluant et alcool), teintures, laques, apprêts, antirouille, vernis, scellant acrylique, préservatif pour le bois et huile de lin)
- Terre et tourbe



# MATIÈRES REFUSÉES



- Amiante
- Armes, munitions et produits contenant des explosifs
- Bois enduit de créosote ou goudronné
- Carcasses d'animaux
- Carcasses de véhicules automobiles
- Déchets biomédicaux et radioactifs
- Ordures ménagères et résidus alimentaires
- Pneus dont le diamètre global excède 83,82 centimètres (33 pouces)
- Produits contenant des BPC ou du cyanure
- Résidus d'origine commerciale et industrielle
- Substances illicites (drogues, etc.)
- Terre contaminée
- Médicaments



## HEURES D'OUVERTURE

### PÉRIODE ESTIVALE AVRIL À NOVEMBRE

Lundi	Fermé sauf exceptions
Mardi	Fermé
Mercredi	16 h à 20 h
Jeudi	Fermé
Vendredi	12 h à 20 h
Samedi	8 h 30 à 16 h 30
Dimanche	12 h à 16 h

### PÉRIODE HIVERNALE DÉCEMBRE À MARS

Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	Fermé
Jeudi	Fermé
Vendredi	12 h à 18 h
Samedi	8 h à 18 h
Dimanche	Fermé

## IMPORTANT

Veuillez consulter l'horaire avant de vous déplacer puisqu'il sera impossible de disposer de vos matériaux à l'extérieur des heures d'ouverture.